



Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

13 MAI 2026

ID : 033-213302078-20260429-202644-DE

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 29 AVRIL 2026

### DELIBERATION 2026.44 – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Effectif du Conseil	29	Date de convocation	22 AVRIL 2026
Conseillers en exercice	29	Date de la séance	29 AVRIL 2026
Conseillers présents	26	Heure de la séance	19H00
Nombre de votants	28	Lieu de la séance	Salle du Conseil Municipal
Quorum	15	Président de séance	Valérie SARRAUTE
Procurations	3	Secrétaire de séance	M. Lucas BEURAIN Conseiller Municipal

MEMBRES DU CONSEIL	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	POUVOIR A
DE LAUNAY Laurent				
GLIZE Caroline 1 <sup>er</sup> Adjointe				
VEYSSIERE André, Adjoint				
CARRERE Sophie, Adjointe				
MASSY Joel, Adjoint				
RICHEFORT Julie, Adjointe				
MASSY Joel, Adjoint				
FLAHAUT Serge, Adjoint		X		M. Thierry DUBREUIL
SARRAUTE Valérie, Adjointe				
DUBREUIL Thierry, Adjoint				
SARRAZIN Anne-Marie, CM				
DIRHEIMER Thierry, CM				
CARO Chantal, CM				
SIMON Eric, CM				
CHEDEVILLE Maud, CM				
BRARD Philippe, CM				
GUIBERT Ainhoa, CM		X		Mme Sophie CARRERE
FABERES Denis, CM				
BANYMANDHUB Sarah, CM				
GUEGAN Malo, CM				
LEBRUN Estelle, CM				
LAGENEBRE Olivier, CM				
JESSON Yasmina, CM				
BEURAIN Lucas, CM				
PIERRE Julia, CM		X		Mme Julie RICHEFORT
De NARDI Jean-Paul, CM				
SICARD Hélène, CM				
MONTAUBAN Frédéric, CM				
VENEZIA Monique, CM				
JOURDAN François, CM				

Mairie d'Izon

207, avenue du Général de Gaulle

Tél. 05 57 55 45 46 - [contact@izon.fr](mailto:contact@izon.fr)

[www.izon.fr](http://www.izon.fr)



**Délibération 2026.44****APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;**

**Vu l'exécution budgétaire de l'exercice 2025 ;**

**Vu l'état des Restes à réaliser pour l'année 2025 ;**

**Vu l'avis favorable de la commission Ressources du 21 avril 2026 ;**

**Considérant que le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion,**

**Considérant qu'il convient de procéder à l'approbation du Compte Financier Unique 2025 qui peut se résumer ainsi :**

<b>CFU 2025</b>	<b>Section de fonctionnement</b>	<b>Section d'investissement</b>	<b>Total cumulé</b>
Mandats émis	5 908 021,34€	3 220 150,65€	9 128 171,99€
Titres émis	5 616 206,60€	1 210 838,10€	6 827 045,36€
Résultat de clôture	- 291 814,74€	- 2 009 311,89€	- 2 301 126,63€
Report de l'exercice N-1	303 015,81€	2 174 203,47€	2 477 219,28€
<b>Solde (Investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)</b>	<b>11 201,07€</b>	<b>164 891,58€</b>	<b>176 092,65€</b>
Dépenses restant à réaliser		287 365,00€	287 365,00€
Recettes restant à réaliser		830 688,14€	830 688,14€
Résultat comptable cumulé	11 201,07€	708 214,72€	719 415,79€

Le Conseil municipal, après en avoir désigné Mme Valérie SARRAUTE, Adjointe déléguée et Vice-Présidente de la Commission Ressources, Présidente Ad'hoc,

Le Conseil municipal, après entendu Monsieur le Maire, sortant de la salle du Conseil et ne prenant pas part au vote, et en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés, 29 Pour, 0 contre, 0 Abstention

DECIDE


- D'APPROUVER le Compte Financier unique de l'année 2025.

Publiée le  
Le Secrétaire de séance

  
Lucas BEAURAIN



Fait à Izon, le 29 avril 2026  
Le Maire,

  
Laurent de LAUNAY.

Le Maire,

\*certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs de la Mairie,  
\*informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)